



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des ingénieurs des TPE

du 15 décembre 2005

Cette CAP est présidée par M MALFILATRE, sous-directeur des Personnels techniques, d'exploitation et contractuels (TEC) à la DGPA.

Préalablement au traitement de l'ordre du jour, sont évoqués les points d'actualité suivants :

Statut : concernant le texte sur la définition des emplois "éligibles" à ICTPE, la DGPA informe que l'accord interministériel vient d'être obtenu. Leur signature est à suivre.

CAP exceptionnelle pour réorganisation des services : M.Malfilatre indique qu'une nouvelle circulaire définissant le processus de pré-positionnement est en cours de préparation, et devrait paraître début 2006. Elle précisera la date de la CAP exceptionnelle traitant des contestations individuelles des agents, probablement en Septembre 2006, à l'occasion de la CAP Mutations.

Charte de gestion

Comme prévu, la charte de gestion du corps consécutive à l'application du nouveau statut, a été présentée par la DGPA à la CAP.

Cette charte constitue un bon "porté à connaissance" des règles de fonctionnement de la CAP, justifiant en soi notre collaboration continue à son élaboration.

Nous nous félicitons que cette dernière version prenne (enfin) en compte d'un certain nombre de nos revendications majeures. Par exemple, la nouvelle rédaction permet désormais aux ex-PNT A d'être éligibles à la promotion à IDTPE par tableau classique, dès l'ancienneté statutaire d'ITPE acquise (6 ans).

Nous regrettons fermement que cette charte soit diffusée par la DGPA aux services avant que n'ait eu lieu le travail sur la rédaction de la note d'orientation sur le corps des ITPE, qui seule lui donnera du sens. L'ouverture de ce chantier est annoncé pour début 2006 par la DGPA, et nous y participerons activement avec la volonté de toujours tenter d'y voir plus clair, en exigeant une mise à disposition d'éléments complets de connaissance du corps (parcours par mode d'accès, situation des femmes, géographie des emplois fonctionnels, parallèles avec la gestion des autres corps, indemnisation à son juste niveau de la mobilité, évolution prévisible du contenu des postes après réorganisation, notamment pour les IDTPE, articulation comités de domaines-DGPA-CAP ...).

Vous trouverez à la suite de ce compte rendu la lettre de L'UFE CFDT adressée à la DGPA sur la charte de gestion, ainsi que le fichier joint de la charte de gestion

Promotions ICTPE 1 (ex CA 60)

Service d'affectation Nom

libellé du poste

MIGT 1

S.N. Strasbourg Corinne DE LA PERSONNE Directeur adjoint

DDE Pas-De-Calais Dominique VALLEE Directeur adjoint

MIGT 2

DDE Seine Saint Denis Philippe PERRAIS Adjoint au directeur chargé des transports, de la sécurité routière, de l'environnement et de la gestion des crises

DREIF Philippe JEROME Directeur du LREP

DDE Val de Marne Michel MARTINEAU D.D.E. Adjoint

MIGT 3

DRE Basse Normandie Jean Michel ROGOWSKI Adjoint au directeur régional

CETE Normandie Centre Jean René LE RU Directeur du LRPC de Rouen

MIGT 5

DDE Finistère Bernard CROGUENNEC D.D.E Adjoint

MIGT 6

DDE Dordogne Jacques ESPALIEU Directeur adjoint

DDE Landes Jean François MELCHIORE Directeur adjoint - directeur des subdivisions

MIGT 7

DDE Tarn et Garonne Patrick BUTTE Directeur adjoint - directeur des subdivisions - RSD

DDE Corrèze Herve LE PORS Adjoint au directeur

MIGT 8

CETE Est Marc MENEHIN Directeur adjoint

CETE Est Hubert PERRIER Directeur du laboratoire régional de Nancy

DDE Ardèche Jean Pierre BOUILLIEN Directeur adjoint

CETE Est Georges KUNTZ Directeur du laboratoire régional de Strasbourg

MIGT 10

DDE Cantal Dominique GOURGOT D.D.E. adjoint

MIGT 11

DRE P A C.A. Jean Michel JENIN Directeur adjoint

DDE Var Albert GRENIER Directeur adjoint - aménagement et urbanisme

DDE Gard Michel GUERIN Directeur adjoint - responsable sécurité défense

ADMINISTRATION CENTRALE

DGMT Patrice CHAMAILLARD Adjoint au sous-directeur du littoral

DGPA Lucien FOUCAULT Adjoint au s-directeur des technologies de l'information

DR Yves CHOLIN Chargé du bureau de la planification - R/PB

D.R.T. Lang Roussillon Alain DUDICOURT Délégué Régional au Tourisme

C.E.T.M.E.F. Jean Jacques QUINQUIS Chef départ systèmes aides navigation maritime

E.N.T.P.E. Robert THOMAZEAU Directeur de la recherche

Promotions ICTPE 2 (ex CA 40)

Service d'affectation Nom Poste

MIGT 1

DIREN Nord P D Calais..... Colette DALLE FRATTE Chargée du suivi du district hydrographie de l'Escaut
DRE PICARDIE Luc DAUCHEZ Préfigurateur du service maîtrise d'ouvrage
CETE NORD PICARDIE..... Gérard CHUINE Directeur LRPC de St Quentin

MIGT 2

DDE Seine Saint Denis Erwan FISCHER Chef de l'arrondissement opérationnel grands travaux
DDE Seine Saint Denis Dominique BOUTON..... Secrétaire général
DIR Ile de France Eric DEBARLE Chargé de mission débat public sur le bouclage de A104
DDE Val d'Oise..... Véronique PERRIER..... Chef du service d'aménagement territorial ouest
DREIF..... Pierre PEYRAC..... Directeur de la division ouvrages d'art et tunnels

MIGT 3

DRE Basse Normandie Karl KULINICZ Chef du service habitat, observatoire et construction

MIGT 5

CETE Ouest Gilles LE MESTRE Directeur du laboratoire régional de Saint-Brieuc

MIGT 6

DDE Gironde Frédéric PAINCHAULT Chef du service aménagement territorial ouest
DRASS Aquitaine Jean CAIGNOL Ingénieur régional de l'équipement
DDE Charente Maritime Paul ANDRE Chef du service urbanisme et habitat
CETE Sud Ouest Bernard VIDEAU Délégué projets d'infrastructures

MIGT 7

DDE Haute Vienne Jean-François COTE Secrétaire général DRDE
DDE Haute Garonne Philippe GRAMMONT Chef du service urbanisme et aménagement

MIGT 8

DDE Meurthe et Moselle Antoine VOGRIG..... Chef de l'arrondissement territorial nord
DDE Aube Philippe WY SOCKI Chef du service études et grands travaux
DDE Bas Rhin Didier CAUDOUX..... Secrétaire général

MIGT 9

DDE Cote D'or..... Michel QUINET Chef du service exploitation
DDE Haute Saône..... Jean SCHLOSSER Secrétaire général

MIGT 10

DDE Rhône Jean Louis MONET Secrétaire général de la DDE et la DRE
DRE Rhône Alpes Thierry CHEYNEL..... Chef de la division routes et sécurité routière
DIREN Auvergne..... Paul PICQ Chef du service eau et milieux aquatiques
S.N. Rhône Saône Philippe PULICANI..... Chef arrondissement aménagement, entretien, exploitation
DDE Ain..... Paul TAILHADES Chef du service grands travaux
DDE Haute Savoie Pascal BERNIER Chef du service habitat et construction

MIGT 11

DDE Alpes Maritimes Georges ARGIVIER Chef du service maritime et hydraulique
DDE Vaucluse Thierry LATGER..... Secrétaire général
DDE Corse du Sud..... Georges TANGUY Chef du service de gestion de la route et des équipements

MIGT 12

DDE Guadeloupe Gérard THOMAS..... Chef du service maritime et bases aériennes

Administration centrale

D.G.U.H.C. Marie Christine ROGER..... Chef du bureau de la qualité technique et de la prévention
D.G.U.H.C. Robert COURRET..... Chef du bureau de l'ingénierie publique AC3-T
MEDD - DGAFAI Jean ABELE..... Contrôleur de gestion
MEDD - DGAFAI Véronique DANJOU- BIERNACKI Chef du bureau des systèmes d'information
DRIRE Midi-Pyrénées Jean Philippe LALANDE Chef de la division énergie
MAE - FRANCE Richard DANJOU..... DGA Service de l'équipement - Adjoint au sous-directeur JUSTICE SDAIL ...
Philippe MONNOT Chef de l'antenne régionale d'équipement de Lyon
S.M. Bouches de Rhône..... Dominique TRUNDE Responsable du service maritime des bouches du Rhône
C.E.T.U..... TESSON MARC Responsable du pôle sécurité
C.E.R.T.U. Frédéric LASFARGUES Chef du groupe projet urbain
S.E.T.R.A..... Gilles LACOSTE Adjoint au chef de la division de la méthodologie
S.E.T.R.A..... Hervé ARKI IDTPE Chef de projet intermodalité et fret
E.N.T.P.E..... Marc FONTOYNT Directeur du LASH
E.N.T.P.E..... Claude BOUTIN Chef du L.G.M. - géomatériaux

Promotions ICTPE RGS

Service d'affectation.....NomPoste

MIGT 1

DDE Nord Marc GILLERON Chef de l'arrondissement territorial d'Avesnes

MIGT 2

DRASS Ile-de-France..... Pierre GILLOURY Ingénieur régional de l'équipement

MIGT 5

DRASS Bretagne..... Alain RICHARD Ingénieur régional de l'équipement

MIGT 6

DDE Dordogne Alain LACHAISE Chef du service équipement des collectivités territoriales

MIGT 7

DRE Midi - Pyrénées Jean SARDA Chef de la division routes et sécurité routière

MIGT 8

DRASS CH Ardennes..... Alain BAUDOT Ingénieur régional de l'équipement

DRASS Lorraine Pierre FLAMAND Ingénieur régional de l'équipement

MIGT 10

CETE Lyon Bernard BRIAND Chef du département informatique

RECTORAT Grenoble Pierre JEGOT Ingénieur régional de l'équipement

S.D.A. 69 Jean Paul VILLEDIEU Adjoint au chef de service

SAVOIE Michel BANETTE Chargé de mission env. et relations avec les usagers

MIGT 11

DDE VAR..... Pierre CUSTAUD Chef du service d'exploitation des routes et des transports

DDE Bouches du Rhône Yves SANZEY Chef de la division territoriale d'Arles

MIGT 12

DIREN Guadeloupe..... Régis RUBIEN Adjoint au directeur

ADMINISTRATION CENTRALE

CGPC - MIGT Richard DAVOLI Inspecteur hygiène et sécurité MIGT 5

CGPC - MIGT Gabriel MOULIN Inspecteur hygiène et sécurité MIGT 9

D.G.U.H.C. Roger BONNENFANT Adjoint au chef de la mission de l'aménagement durable

D.G.U.H.C. Michel SEBILLE Informaticien en charge animation maîtrise d'ouvrage système informatique de gestion ADS

SSBA SO Denis REVALOR Chef dépt technique régional report 2005 retraite 08/2006

Pour la défense de ingénieurs des TPE, n'hésitez pas à contacter vos élus de la CFDT,
avant la pré-CAP afin que notre action soit plus efficace.

Prochaines CAP :

Le 25 janvier 2006 Pré CAP Mutations 2006/5

CAP le 2 février 2006

Jean-Michel BOUTIN (DRE Aquitaine – Tél : 05.56.24.82.46

Philippe ROUGEMONT (Conseil Général 71 – Subdivision Autun-Le Creusot)

Tél : 03.85.73.03.27 - portable : 06.89.84.33.18



Paris, le 12 décembre 2005

Union Fédérale Equipement

30 passage de l'Arche - 92055 PARIS CEDEX

Fax : n°01 40 81 24 05

Tél. : n°01 40 81 24 00

E-MAIL : CFDT.SYNDICAT@i-carre.net

SITE de l'UFE : www.ufe-cfdt.org

HL 2005/

Madame la directrice générale des
personnels et de l'administration

Objet : Charte de gestion ITPE
Réf : envoi aux élus CFDT

Madame la directrice,

Au cours de l'année 2004 et 2005 quelques réunions se sont tenues sur les conditions de la gestion des Ingénieurs des TPE. Ces discussions nous ont largement laissé sur notre faim par l'absence de réponse de nos interlocuteurs à nos demandes. Est-ce là, la démonstration d'une conception étriquée du dialogue social à conduire ? Aujourd'hui un projet de charte de gestion nous a été adressé. Nous remarquons qu'il n'a pas été adressé à la permanence CFDT. En tout état de cause le document du 21/11/2005 ne nous convient pas.

En début de discussions sur ce projet nous exprimions :

- *Nos Exigences d'un document construit dans le dialogue (échec discussion de 2001) qui soit lisible et assure un bon niveau d'information des personnels et des services des conditions de la gestion des personnels ingénieurs.*
- *d'un document qui ne perde pas de vue que les personnels ingénieurs des TPE ne sont pas seuls à postuler sur certains postes et d'une demande d'un lieu de dialogue inter-corps.*
- *Notre souci que les évolutions évoquées au niveau de la fonction publique en terme de nouvelles organisations des corps de fonctionnaires au sein de cadres de fonctions ne soient pas ignorées.*
- *Notre demande d'une réflexion élargie pour prendre en compte un contexte de fortes évolutions du ministère en terme de missions et de structuration.*

- *Notre réserve sur les évolutions du dispositif gueparh vers une assistance renforcée aux services, en terme de réflexions organisationnelles, au détriment de l'assistance aux personnels et de leur rôle sur la gestion des compétences. Dans une période de fortes évolutions sur les missions et métiers cela ne nous semble pas être une bonne orientation.*

Mais, depuis le début des discussions et nous le regrettons, nous avons traité essentiellement du particulier sans aborder au préalable le général. Les orientations de la gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences, la stratégie ministérielle de réforme, les réformes en cours (décentralisation, réforme de l'administration territoriale de l'Etat, LOLF), leurs impacts sur l'organisation des services et leurs missions, votre politique (quelle est-elle ?) de gestion des personnels ingénieurs des TPE participent, avec les choix individuels des personnels, à leur gestion.

Ainsi peut-on parler avancement de grade, durée de carrière sans regarder de plus près les parcours des uns et des autres en fonction de leur mode d'entrée dans le corps ? Quels constats précis portons-nous sur la situation actuelle ? Quelle est la situation des femmes en terme de parcours et d'égalité d'accès aux fonctions les plus rémunératrices ? Quels impacts ont eu les critères de gestion proposés sur l'égalité professionnelle ? Sur ce point, lors de la première réunion, il nous avait été assuré que l'ensemble des problématiques de gestion serait mis en perspective avec le souci de l'égalité professionnelle. Qu'en est-il ?

Quels impacts à terme du ratio promu sur promouvables dont l'instauration était prévisible ?

En clair, peut-on introduire, a priori, un critère de gestion qui exclut toute possibilité de présentation de certains individus ? C'est le cas avec le critère de 10 ans de parcours dans le corps pour l'accès au grade d'IDTPE par le tableau "classique". L'administration doit nous entendre et respecter les personnels non titulaires, spoliés par un attentisme coupable de l'administration sur le dossier de la titularisation. Et puis, le parcours professionnel d'un technicien supérieur, sur des postes équivalents d'encadrement de premier niveau, est-il nul et non avenu pour décider purement et simplement de le passer en pertes et profits ? Quelle cohérence avec le tableau "principalat", pour lequel à notre grande satisfaction aucune condition d'ancienneté n'est exigée ? Quelle cohérence avec la gestion des autres corps du ministère, notamment les ingénieurs des ponts, qui assure une véritable égalité de parcours au deuxième et troisième niveau en permettant la promotion un peu plus rapide des agents issus de la promotion interne, nécessairement un peu plus âgés au moment de leur accès au corps ? Peut-on parler emploi fonctionnel sans connaître les réflexions de la DPSM sur les équilibres entre corps accédant aux mêmes fonctions ? Sur ces emplois, les attachés, les ingénieurs des ponts et chaussées, les ingénieurs des TPE sont en concurrence. Quelle transparence met-on sur les choix de l'administration ?

Peut-on parler mobilité sans mettre à la disposition des participants l'état de la vacance, sa répartition géographique, les effets de la politique volontariste de recrutement des dernières années ?

Peut-on parler essaimage sans aborder la question de fond : quelle est la politique d'essaimage du ministère ? Quels sont ses objectifs ? Peut-on parler essaimage sans un état de lieu minimum de sa réalité, qui, quand et où, voire pourquoi ?

Si cette charte présente de façon extrêmement détaillée les règles de gestion appliquée par la CAP, il se borne à dire ce que l'agent doit faire mais : quel dispositif, connu de tous, et ne reposant pas sur quelques initiés, l'administration met-elle en œuvre pour aider les personnels à construire leurs parcours professionnels, leur mobilité ? Quel dispositif et procédure la DPSM est-elle prête à mettre en œuvre pour assister les personnels à construire des parcours professionnels dynamiques et gratifiants ? Quelle aide financière pour respecter le dogme de la mobilité que, pour l'heure, seules les familles prennent en charge ?

Notre volonté est toujours présente de tenter d'y voir clair avec une mise à disposition d'éléments complets de connaissance du corps (parcours par mode d'accès, situation des femmes, géographie des emplois fonctionnels, répartition entre corps...). Aujourd'hui, ces éléments n'apparaissent pas ou très partiellement dans les bilans de gestion. La mise à disposition de ces éléments statistiques de connaissance des phénomènes étudiés, leur mise en perspective, devraient permettre des débats sur les questions essentielles.

En outre nous insistons sur le problème d'accès des personnels techniciens supérieurs au corps de ingénieurs de TPE et rappelons notre exigence :

- **D'un plan pluriannuel de transformations d'emplois de techniciens en ITPE :** à hauteur de 1500 emplois ce plan doit reconnaître les fonctions exercées et répondre à l'enquête menée par les services de la DGPA en 1999 auprès des services déconcentrés. Cette enquête a reconnu le positionnement de 1500 TS sur des emplois du premier niveau de la catégorie A (1200 en SD et 300 dans le RST). Ce plan de transformation devrait prévoir un dispositif de recrutement adapté et des affectations sur place comme la DPSM l'a proposé pour les transformations de dessinateurs en TS.

Cette demande a reçu le soutien du CTPM lors de la présentation du statut pour le lancement d'une réflexion sur les conditions d'accès et de reconnaissance des emplois tenus. Pourtant à ce jour rien de tel n'a été engagé.

Au delà de la prise en considération de toutes ces remarques, probablement pour la prochaine génération de charte qui ne manquera pas d'être prochainement rédigée à l'occasion des bouleversements qui attendent notre ministère, nous demandons expressément à court terme, c'est à dire avant la présentation de ce projet de charte à la CAP du 15 décembre 2005, les modifications minimales suivantes :

3.2 - Promotion à IDTPE par le tableau "classique" :

- Au premier alinéa, nouvelle rédaction : "justifier d'au moins 10 ans d'ancienneté professionnelle d'ITPE pour les ingénieurs issus du concours externe, 9 ans pour les ingénieurs issus du concours interne ou de l'examen professionnel, 8 ans pour les ingénieurs issus de la liste d'aptitude ou ex-PNT A titularisés ITPE."
- Au quatrième alinéa : reformuler la rédaction pour préciser la pensée du rédacteur.
- Au septième alinéa : préciser que les agents inscrits au vivier se verront proposer au moins trois choix par la DGPA.

4.1 Mutation des ITPE :

- Au cinquième alinéa : préciser qu'en cas de rapprochement de conjoint, la durée minimale peut être ramenée à deux ans.
- Au dernier alinéa : préciser que les lauréats de la liste d'aptitude se verront proposer au moins trois choix par la DGPA, y compris le dernier du tableau.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Madame la directrice, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire Général de l'UFE-CFDT



Daniel METRICH